

Procès verbal

Conseil d'école du vendredi 4 novembre 2016

➤ **Personnes présentes :**

- M.MORAES (directeur), Mmes CAMUS, MERTZEISEN et VIGNAL (adjointes).
- Mmes BOUVIER, COMBALUZIER et FENOUD (déléguées de parents d'élèves).
- Mmes GRAECHEN, POUILLY et M.ADNET (délégués suppléants de parents d'élèves).
- Communauté de communes de Gevrey-Chambertin : M.LUCAND (président), Mmes DARGAUD, DE BRITO et VILLERET (A.T.S.E.M.).
- D.D.E.N. (délégué départemental de l'Education Nationale) : M.COLIN.

➤ **Personnes excusées :** M. RAQUIN (Inspecteur de l'Education Nationale), M. MOYNE (maire de Gevrey-Chambertin), M.PARIS (vice-président de la communauté de communes), Mmes DEPARIS et MUNIER (déléguées de parents), Mme ALLEXANT (remplaçante), les membres du R.A.S.E.D.

Prochaines dates pour les conseils d'école : le vendredi 17 février 2017 à 17h30 et le vendredi 16 juin 2017 à 17h30.

1. Installation, rôle et règles de fonctionnement du nouveau conseil d'école.

A chaque conseil d'école, un secrétaire de séance doit être désigné en début de séance. Ce secrétariat de séance sera assuré à tour de rôle entre les enseignants et les parents. Pour cette première séance, Mme VIGNAL est désignée secrétaire de la séance.

M.Moraës rappelle d'abord la composition du conseil d'école telle que l'indique l'article D411-1 du code de l'Education modifié par DÉCRET n°2015-652 du 10 juin 2015 - art. 8.

Le directeur rappelle ensuite les différentes compétences décisionnelles du conseil d'école.

2. Résultats des élections du vendredi 9 octobre 2015.

Le vote par correspondance a été exclusivement utilisé. Une seule liste s'est présentée. Nombre d'inscrits : 165. Nombre de votants : 125. Nombre de votes blancs ou nuls : 18. Le taux de participation a été de 75,76% (73,36% l'an passé).

Quatre titulaires ont été élus : Mmes BOUVIER, COMBALUZIER, FENOUD et MUNIER (déléguées titulaires), Mmes DEPARIS, GRAECHEN, POUILLY et M.ADNET (délégués suppléants).

3. Point sur les effectifs et la répartition pédagogique.

Cette année, l'école accueille 90 élèves dont une arrivée à la rentrée de Toussaint (+ une autre arrivée prévue en janvier). M.Moraës a en charge 22 enfants : 4TPS et 18 PS. Mme Camus a en charge 22 enfants : 9 PS et 14 MS. Mme Vignal a en charge 22 enfants : 16MS et 6 GS. Mme Mertzeisen a en charge 24 enfants de grande section. Ces effectifs sont moins importants que l'an passé et inférieurs à la prévision d'effectifs de novembre 2015 pour laquelle la mairie annonçait 91 élèves (sans TPS). Pour la rentrée prochaine, voici les chiffres annoncés par la mairie : 39PS,

27MS, 30GS soit 96 enfants au total. Ces chiffres doivent être communiqués par le Directeur à la Direction des Services Académiques au plus tard le 9 novembre.

Pour les aider au quotidien dans leur travail, les enseignants ont à leurs côtés Mmes DARGAUD Catherine, DE BRITO Myriam et VILLERET Laëtitia (A.T.S.E.M.). Une demande a été formulée pour une auxiliaire de vie scolaire (A.V.S.) pour un enfant à besoins spécifiques.

4. Vote du règlement intérieur

Dans la circulaire de rentrée 2015, Madame la Ministre de l'Education Nationale précisait que la Charte de la laïcité à l'Ecole devait être annexée au règlement intérieur et soumise à la signature des parents. Celle-ci a par ailleurs été présentée aux parents en réunion de rentrée le vendredi 9 septembre 2016.

M.Moraës précise qu'à part cette annexe, aucune autre modification n'a été apportée au règlement de l'école 2015-2016. Ce nouveau règlement intérieur a été soumis au vote du conseil d'école qui a validé ces modifications par 10 voix « pour » (0 voix « contre » et 0 abstention).

Conformément à l'article L. 111-1-1 du code de l'éducation, la charte de la laïcité à l'école est affichée à l'entrée de l'école avec la déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen. M.Moraës rappelle également que les drapeaux français et européen devraient être apposés sur la façade de l'école ainsi que la devise de la République. C'est à la communauté de communes que revient cette charge. Aussi, Monsieur Lucand précise que cette demande est en cours d'étude avec le projet d'harmoniser ces affichages sur l'ensemble des écoles du territoire.

5. Projet d'école et actions pédagogiques de l'année.

Le directeur explique que le nouveau projet d'école a été élaboré par les enseignants et transmis à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale pour validation. Le projet est élaboré pour une durée des trois années 2016-2019. Il sera soumis au vote au cours du deuxième conseil d'école de l'année.

S'appuyant sur les programmes entrés en vigueur à la rentrée 2015, le projet et a permis de dégager 2 priorités intitulées « Citoyenneté » et « Développer des compétences langagières, construire et organiser le récit ». Pour chacune de ces 2 priorités, des objectifs sont visés et des actions sont planifiées sur les trois années.

- Ainsi, dans le cadre du projet d'école, l'activité bibliothèque a repris depuis début octobre. Comme les autres années, une fois par mois, les enfants se rendent à la bibliothèque municipale. Ils peuvent consulter des livres puis écouter des histoires lues par le personnel de la bibliothèque. Les enseignants rappellent l'importance d'une sensibilisation précoce à la lecture.

- Cette année encore, soucieux d'utiliser les T.I.C.E. à l'école, les enseignants ont continué le site internet d'école avec un blog pour chaque classe. Le contenu n'est pas public et l'accès se fait avec un code propre à chaque classe. Les enfants sont bien entendu associés à ce projet et seront amenés à y participer plus ou moins selon la section et selon le matériel adapté disponible. Deux nouvelles tablettes ont été achetées par la coopérative scolaire.

- échanges de service : M.Moraës travaille dans le domaine de « Découvrir le monde de l'écrit » le mardi après-midi avec la moitié des élèves de grande section de Mme Mertzeisen et le vendredi après-midi avec tous les enfants de moyenne section de Mme Vignal. Cela permet aux deux enseignantes de pouvoir travailler la phonologie en petits groupes avec les enfants de grande section.

- Afin de prolonger le travail fait en classe autour du conte, les enfants des quatre classes assisteront à un spectacle intitulé « Un cadeau pour le Père Noël » de la compagnie « Coconut » le mardi 1^{er} décembre vers 10 heures. Le coût du spectacle est de 5,60 euros par enfant soit 504,00 euros, financé intégralement par la coopérative scolaire.

- Le chant quotidien est une activité fondamentale du volet artistique du projet d'école. Aussi, à l'occasion de carnaval, les enfants des quatre classes proposeront un spectacle de chants aux familles. Il aura lieu le vendredi 10 mars à 16h30. Les enfants pourront venir déguisés à l'école ce jour-là. Des parents d'élèves volontaires proposent d'organiser ensuite un bal costumé avec une vente de gâteaux sucrés et salés, boissons. Ils sont à la recherche d'une salle.

- Natation : l'enseignement de la natation fait partie intégrante des programmes nationaux de 2015 pour l'école maternelle. Aussi, cette année, tous les enfants de Grande Section des deux classes bénéficieront de 7 séances à la piscine olympique du Grand Dijon. Ces séances auront lieu les lundis après-midi sur la période du 3 avril au 19 juin. Les enfants seront accompagnés par Mme Mertzeisen et M.Moraës, Mme Villeret (ATSEM) et deux parents ayant reçu un agrément « bénévole 2 » et deux parents agréés « bénévole 1 ». Le coût de cette activité est de 1190,00€ pris en charge par la coopérative scolaire : 490,00€ pour la piscine et environ 700,00€ pour le transport en bus. Activité gratuite pour les familles.

- Au cours de l'année, les quatre classes participeront à une sortie pédagogique articulée autour du langage et des contes de tous pays, en lien direct avec le projet d'école. Les dates et lieux de ces sorties ne sont pas encore arrêtés.

- Afin de présenter le travail artistique réalisé tout au long de l'année, les enfants proposeront un spectacle de chants et danses le vendredi 30 juin 2017 à 16h30. Des boissons seront offertes et les gâteaux confectionnés par les parents seront proposés au public.

6. Dotations de fonctionnement de la Communauté de Communes.

Les crédits de fonctionnement (crayons, papier, livres, fournitures, matériel pédagogique) s'élèvent à 60€ par enfant pour une année civile soit 5340 €.

Concernant les crédits d'investissement (gros matériel, meubles, etc...), un courrier de la Communauté de Communes du 2 mai 2016 précise que *« les crédits d'investissement budgétés à hauteur de 8000€ pour l'année 2016 ne sont plus ventilés par école mais regroupés dans un pot commun écoles. En conséquence, chaque directeur devra faire remonter les besoins détaillés de son école (quantité, couleur, fournisseurs et prix.....) avant le 5 juillet. Une fois que tout sera réceptionné, la commission scolaire se réunira afin de prioriser les besoins ».*

Le directeur précise que les enseignants ont établi et transmis une liste de meubles neufs pour un montant avoisinant les 8000€. En effet, les enseignants réaffirment leur demande que tous les meubles obsolètes (plus aux normes) soient renouvelés en partie tous les ans afin que tout soit changé lorsque le chantier de la nouvelle école sera terminé (prévu pour début 2019). L'équipe enseignante interroge le président de la Communauté de communes pour savoir ce qu'il a été décidé. Monsieur Lucand concède que la question du mobilier est à étudier et informe qu'une réunion est prévue avec les directeurs le 17 novembre pour préciser ce qui a été décidé concernant les crédits d'investissement.

7. Coopérative scolaire : présentation et bilan financier

Cette année encore, les enseignants de maternelle remercient tous les parents qui ont versé leur cotisation. M.Moraës rappelle que la coopérative permet de financer des activités ou projets de classes ou d'école tels que les sorties, natation, spectacles, activités cuisine... Elle est vraiment indispensable au bon fonctionnement de l'école. Le solde est de 6254,33 euros au 16/10/16. Les nombreuses actions menées l'an passé par les parents d'élèves, ont permis de financer l'achat de 2 nouvelles tablettes (désormais 6 à disposition).

Afin de récolter des fonds, diverses actions seront mises en place tout au long de l'année :

- vente des photos de classe : elles ont été prises le vendredi 7 octobre. La vente aura lieu courant novembre. Les bénéfices se font au profit de la coopérative scolaire. Une vente de calendriers sera également proposée. Ils seront livrés avant les vacances de Noël.

- marché de Noël : cette année, les enseignants et les parents organisent un marché de Noël. Celui-ci aura lieu le vendredi 9 décembre 2016 à partir de 16h15. Les enfants proposeront à la vente des réalisations faites en classe dans le domaine artistique (objets, créations). Les parents qui le souhaitent peuvent également proposer des choses à vendre. Une buvette (gourmandises et boissons chaudes) sera également proposée. Tous les bénéfices se feront au profit de la coopérative scolaire.

8. Mise à jour du PPMS, compte rendu des exercices incendie.

P.P.M.S. : il est demandé à chaque école de disposer d'un Plan Particulier de Mise en Sureté en cas de risques majeurs. Le directeur demande à nouveau à la communauté de communes qu'on lui fournisse, comme le prévoit la loi, le matériel nécessaire à sa mise en place (bouteilles d'eau, piles pour poste de radio, adhésif pour calfeutrer les fenêtres).

Le premier exercice de sécurité civile s'est déroulé le mardi 11 octobre 2016. Aussi, Monsieur Moraës informe l'assistance que le P.P.M.S sera mis à jour suite aux différentes remarques faites lors du debriefing suivant l'exercice. Les cornes de brume fournies ne sont pas assez efficaces car à peine audibles dans les classes. Aussi, il conviendrait de les remplacer. Quand les travaux seront réalisés, deux sonneries distinctes (incendie/attentat) seront prévues.

Par ailleurs, il a été évoqué par les différents acteurs (personnels, gendarmerie, parents) de l'exercice du 11 octobre, d'étudier attentivement la possibilité de revoir complètement les différents accès à l'école lorsque les travaux du bâtiment seront achevés. Diverses propositions ont été faites :

- installer une clôture en grillage rigide d'environ 2 mètres de haut
- remplacer les 2 portails actuels par des portails plus hauts et à ouverture électrique
- installer des brise-vues ou film sans tain sur les fenêtres les plus exposées

Sécurité : le premier exercice d'évacuation incendie a eu lieu le jeudi 29 septembre. Tout s'est bien passé.

M.Moraës demande à nouveau à ce qu'on lui transmette systématiquement tous les comptes rendus de visite des installations (électriques, incendie, aire de jeux...) ainsi que le dossier technique amiante, tous ces documents devant figurer dans le Registre Hygiène et Sécurité de l'école. Monsieur Lucand explique qu'il les fournira dès que tous ceux-ci seront en sa possession.

9. Demande de travaux

L'équipe enseignante réitère sa demande de bétonner les trous dans la cour autour de la structure, notamment à la jonction avec le goudron. De nombreuses chutes se font à cet endroit depuis la rentrée. Monsieur Lucand assure que la réfection des cours (maternelle et élémentaire) est à l'étude mais n'interviendra qu'après la fin des travaux sur les bâtiments.

Par ailleurs, les enseignants remercient la communauté de communes pour les travaux qui ont été effectués pendant les vacances de Toussaint : la porte-fenêtre des toilettes a été réparée (vitre, mastic et boiserie), deux stores ont été débloqués et le petit portail peut à nouveau être fermé à clé (remplacement du canon).

M.Moraës interroge M.Lucand pour savoir si les travaux de réfection prévus à l'école maternelle seront maintenus malgré la fusion prochaine des communautés de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges. Le président de la communauté de communes affirme que le projet étant engagé, il ira bien à son terme et que les travaux commenceront bien en 2018.

Les enseignants demandent également à ce que soient revus légèrement les plans envisagés, afin de prévoir dans chaque classe une ouverture directe sur l'extérieur (porte) afin de pouvoir évacuer au plus vite en cas d'urgence. Cette suggestion sera relayée lors du COPIL du 7 novembre.

10. Questions diverses.

- Les parents d'élèves demandent la présence du policier municipal ou d'agents communautaires aux heures d'entrée et de sortie des classes. En effet, aucun bénévole n'a été trouvé pour effectuer cette tâche. De plus, malgré les aménagements récents effectués par la mairie, la zone reste dangereuse au regard de la vitesse de certains véhicules. Il est proposé la mise en sens unique de la rue avec des « chicanes », ou des ralentisseurs. De plus, les stationnements « sauvages » sur les trottoirs empêchent parfois le passage des piétons et réduisent également énormément la visibilité et donc la sécurité de tous, notamment des plus jeunes. La mairie sera rapidement informée de cette demande.

- Par ailleurs, les parents informent l'assemblée que l'association de parents d'élèves « Les p'tits mounis » est sur le point d'être reformée. Cette association prévoit déjà d'organiser diverses manifestations durant l'année et notamment une kermesse maternelle et élémentaire sur un terrain autre que l'école.

- Monsieur Lucand rappelle les compétences de la communauté de communes distinctes de celles de la commune et engage les différents partenaires à lui faire remonter toutes les problématiques en rapport avec la compétence scolaire.

La séance est levée à 19 heures 30.

Secrétaire de séance, Madame Vignal



Le directeur, Monsieur Moraës

